



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gabegie financière du GIP Grand Prix de France du Castellet

Question orale n° 275

Texte de la question

Mme Christelle D'Intorni alerte Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative sur la gabegie financière du GIP Grand Prix de France du Castellet. Entre 2017 et 2022, l'organisation du Grand Prix de France de Formule 1 du Castellet a été confiée au GIP Grand Prix de France du Castellet. À l'issue de ces cinq années, ce groupement laisse un passif abyssal de 34,5 millions d'euros, qui devra être couvert par les collectivités membres et donc, *in fine*, par les contribuables français. Cette somme représente l'équivalent des économies imposées au budget du ministère des sports et témoigne d'une gestion financière pour le moins inquiétante. L'examen du grand livre comptable du GIP révèle une série de dépenses somptuaires, financées avec de l'argent public : 6 396 euros pour un réveillon à Courchevel, 15 700 euros pour un autre séjour à Courchevel, plusieurs milliers d'euros en restaurants étoilés, 8 837 euros d'hôtel dans un 5 étoiles à Méribel, 11 000 euros d'achats dans une boutique de luxe, 45 000 euros de voyages de luxe à Singapour et Abu Dhabi, 41 000 euros pour une session privée de conduite de F4, 1,2 million d'euros d'honoraires de conseil, attribués sans appel d'offres. Pire encore, il a été révélé que plus de 500 000 euros auraient été engagés dans une étude, sans consultation du conseil d'administration du GIP, en violation manifeste des règles de la commande publique. Le 7 février 2025, Mme la députée avait interpellé M. le ministre sur la nécessité de saisir la Commission des infractions fiscales ainsi que la chambre de la Cour des comptes, compétente en matière de discipline budgétaire et financière. À ce jour, le Gouvernement n'a pas agi face à ce scandale financier qui est rattrapé par l'actualité. Aussi, elle souhaite savoir s'il entend saisir la Commission des infractions fiscales afin que d'une part la lumière soit faite sur cette affaire, d'autre part que les bénéficiaires de ces largesses payées par le contribuable soient identifiés et enfin que ceux qui dilapident l'argent public soient poursuivis et sanctionnés.

Données clés

Auteur : [Mme Christelle D'Intorni](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - UDR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 275

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 mars 2025](#)